

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/102

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 décembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : BERARD Guy, VIN Daniel (pouvoir à MICHEL Bernard), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE JUSTICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'action en justice entre Monsieur David JOUANNY et la Commune concernant le droit de préemption des parcelles n° 505, 508 et 828 de la section AB, au village.

Par délibération en date du 15 octobre 2014 la municipalité a retiré son droit de préemption sur lesdites parcelles.

Monsieur David JOUANNY ayant, par acte en date du 17 novembre 2014, déclaré retirer sa plainte, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de justice payés par celui-ci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la décision de M. David JOUANNY de retirer sa plainte,

DECIDE de rembourser à M. David JOUANNY les frais de justice qu'il a engagés dans cette affaire,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

